

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis d'examen professionnel pour le recrutement
d'un adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe**

NOR : SASH1040311V

Un examen professionnel aura lieu au centre hospitalier d'Aurillac (Cantal), en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 41-6, premier alinéa, du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, les adjoints administratifs de 2^e classe ayant atteint le 3^e échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade au 1^{er} janvier 2008.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur des ressources humaines du centre hospitalier Henri-Mondor, 50, avenue de la République, BP 229, 15002 Aurillac, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieu du concours.